

# Connaître les règles

(Ce document est traduit de l'anglais et provient d'une chronique parue dans le BRIDGE BULLETIN du mois d'avril 2021, de l'auteur Michael Berkowitz)

Dans son préambule, l'auteur explique qu'il est difficile de jouer à n'importe quel jeu ou sport avec sa grande sœur, puisque au moment où on pense connaître parfaitement toutes les règles du jeu, il en arrive toujours de nouvelles...

Le bridge est presque aussi compliqué que ces jeux mais au moins les règles en sont connues et cohérentes. Ça ne veut pas dire que vous devriez connaître le livre de règlements par cœur et c'est pourquoi il y a des directeurs (arbitres en français). Ceci dit, soyez attentifs à la façon dont les règles peuvent affecter votre façon de jouer. Suite à un séminaire intitulé "Demandez le directeur" donné lors d'un Régional, l'auteur en présente ici quelques éléments.

## 1.) Les directeurs sont là pour aider

Trop de gens pensent qu'il est agressif d'appeler le directeur. Ils s'inquiètent du fait qu'appeler le directeur se fait contre les adversaires et peut sembler mesquin. Un jour, un directeur expérimenté a dit : "Je ne suis jamais appelé contre quelqu'un, je suis appelé à une table". Les directeurs sont là pour aider lors d'irrégularités. Si une situation étrange arrive, on devrait appeler le directeur pour corriger la situation. Vous ne devriez jamais essayer d'appliquer le règlement vous-même : ce serait comme vous défendre seul en cour ou vous couper les cheveux : parfois, ça peut fonctionner mais le plus souvent, vous ne ferez qu'empirer les choses. Soyez poli et souvenez-vous que tous les directeurs ont le même nom de famille : "S'IL VOUS PLAÎT".

## 2.) Que faire quand les choses ne tournent pas rond avec les alertes

Le système d'alerte est compliqué et peut changer de temps en temps. Souvenez-vous du principe d'alerte : les alertes ont pour but d'aider les **adversaires** à comprendre les enchères. Nous devons alerter les enchères du partenaire (en salle) pour que les adversaires sachent que l'enchère n'est pas naturelle. Si vous n'êtes pas certain si la convention est alertable, il est toujours bon de pencher du côté *Alerte*. Souvenez-vous aussi que lors de l'alerte, tout ce que vous devez faire, c'est dire "**Alerte**" ET utiliser la carte "Alert" de votre boîte d'enchères, pour aider les gens qui ont des problèmes auditifs. Et n'expliquer la définition de l'enchère alertée que si cela vous est demandé.

## 3.) Que dois-je faire lorsque mon partenaire donne la mauvaise information

Si votre partenaire a donné une explication erronée de votre enchère et que vous êtes du côté du DÉCLARANT, corrigez l'information **avant** que l'entame ne soit faite.

Si vous êtes du côté de la DÉFENSE, vous devez attendre à la fin du jeu pour avertir vos adversaires que votre partenaire a donné la mauvaise information.

Si votre partenaire a donné une explication et que vous réalisez que cette information est correcte mais que votre enchère ne l'est pas, vous devriez appeler l'arbitre pour vous aider. La règle est que :

A : vous devriez gager comme si vous n'aviez pas entendu l'explication de votre partenaire et,

B : vous n'avez pas à dire ce que vous avez réellement dans votre main.

## 4.) Que faire si je ne suis pas certain de la signification de l'enchère de mes adversaires

Le bridge est un jeu où vous êtes en droit de savoir ce que vos adversaires savent, **mais** vous ne pouvez demander une explication de chaque enchère, alertée ou non, qu'à votre tour de déclarer. Ne soyez pas gênés de ne pas savoir. Si la réponse est le nom de la convention (Michael, Cappelletti, Jacoby, etc.), vous pouvez toujours demander de préciser ce que cette enchère veut dire réellement. En fait, nous devrions **toujours expliquer** l'enchère plutôt que de nommer la convention. Par exemple, si vous jouez "Flannery", vous ne devriez pas dire "Flannery" mais plutôt

“mon partenaire a 5 cœurs et 4 piques avec de 11 à 15 points”. Enfin, si l’enchère de votre adversaire n’a pas d’importance pour vous parce que vous n’avez pas l’intention de gager ni de faire une enchère pour l’entame, vous êtes mieux d’attendre la fin des enchères pour poser vos questions. Dans ce cas, il faut toujours faire attention de ne pas poser de questions qui pourrait profiter à votre équipe.

#### 5.) Que faire si je ne suis pas certain de l’enchère de mon partenaire

Ne dites rien. Si on vous le demande, dites que vous n’êtes pas certain. Le directeur pourrait vous aider à vous sortir de cette impasse (c’est la raison pour laquelle il est engagé). Ne donnez pas de fausses informations si vous pouvez l’éviter. Le mieux serait de dire que vous n’en avez pas discuté, si vous ne savez pas. Si vous en avez discuté et que vous ne vous en souvenez plus, dites-le. Le directeur pourrait alors vous demander de vous retirer de la table et laisser les adversaires demander à votre partenaire.

#### 6.) Un directeur me dit quelque chose qui semble différent de ce que j’ai entendu auparavant

Vous avez toujours le droit de demander à voir le livre de règlements. Certaines situations peuvent sembler similaires mais sont très différentes. Par exemple : il y a une grande différence entre un défendeur et un déclarant qui renonce. De même, il y a une grande différence entre une mauvaise enchère (une enchère qui ne correspond pas à votre entente) et une mauvaise explication (une explication qui ne correspond pas à votre entente). Certains joueurs croient que les directeurs sont “sur leur dos”. La vérité est que la loi est claire selon les situations spécifiques et le directeur devrait être en mesure d’aider un joueur à comprendre pourquoi un jugement a été rendu.

Traduit de l’anglais

Par

Denis Lavoie